

Saint-Brieuc, le 15 mai 2020

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Covid-19 : dépistage élargi au sein d'une entreprise agroalimentaire et mesures destinées à freiner la propagation du virus

Dans le cadre de la stratégie sanitaire « tester-tracer-isoler », et du suivi rapproché de la situation épidémiologique, un signalement a été transmis le 13 mai à l'ARS par le Centre Hospitalier de Saint-Brieuc, relatif à un patient diagnostiqué Covid-19.

Ce dernier est employé en tant que prestataire externe pour une entreprise agroalimentaire. Les premières enquêtes sanitaires dans l'entreprise menées sans délai par l'ARS et Santé Publique France ont permis de mettre en évidence cinq autres cas confirmés depuis le 09 mai.

Suite à des investigations complémentaires visant à identifier les chaînes de transmission, l'ensemble des employés testés positifs au Covid-19 qu'ils soient externes (prestataires) ou internes (salariés et intérimaires) à l'entreprise ont exercé leurs activités professionnelles dans une zone circonscrite de l'entreprise regroupant environ 220 personnes.

En coopération avec l'ensemble des Services de l'Etat, des opérateurs de santé et de la Direction générale de l'entreprise, une campagne de dépistage massif sur site a lieu ce vendredi 15 mai auprès de l'ensemble des personnels ayant travaillé dans ce secteur de l'entreprise depuis le 23 avril.

Ce dispositif mobilise des équipes médicales des Centres Hospitaliers de Saint-Brieuc et Paimpol, du CHU de Rennes, du Centre ambulatoire dédié covid-19 le Mené, de la Mutualité sociale agricole, ainsi que le SAMU et le SDIS des Côtes d'Armor afin de participer à cette vaste campagne de prélèvements. L'Association Départementale de Protection Civile accompagne également la mise de ce dispositif.

Le risque sanitaire est toujours présent : restons vigilants !

Ce regroupement de cas de Covid-19 au sein d'une même entreprise souligne une nouvelle fois l'importance du respect des gestes barrières et de distanciation sociale suite à la levée progressive du confinement pour l'ensemble de la population.

Dispositifs d'information

- Pour connaître l'ensemble des informations et recommandations concernant le COVID-19 : www.gouvernement.fr/info-coronavirus
- Pour toute question non médicale, une plateforme téléphonique nationale est accessible gratuitement 24h/24 et 7j/7 : 0 800 130 000
- informations sanitaires : www.bretagne.ars.sante.fr

Les réflexes à adopter

Les gestes barrières à adopter



Lavez-vous très **régulièrement** les mains



Utilisez un mouchoir à usage **unique** et jetez-le

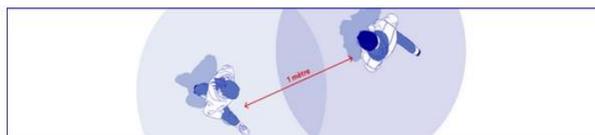


Toussez ou éternuez dans **votre coude** ou dans un mouchoir



Saluez sans se serrer la main, évitez les embrassades

La distance sociale préconisée



Pour tenir la maladie à distance, **restez à plus d'un mètre de distance** les uns des autres

Contacts presse :

Préfecture des Côtes d'Armor : 02 96 62 43 02 - pref-communication@cotes-darmor.gouv.fr

ARS Bretagne : Elisabeth Lagadec-Fethaddine – 02 22 06 72 28 – elisabeth.lagadec-fethaddine@ars.sante.fr